RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1403 DU 11 DECEMBRE 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 99-14 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national de la Statistique ;
- vu la loi n° 2012-02 du 19 janvier 2012 portant autorisation de ratification de la Charte Africaine de la Statistique, adoptée à Addis-Abeba (Éthiopie), le 04 février 2009 et ratifiée par la République du Bénin le 10 avril 2012 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-523 du 13 octobre 2021 portant approbation des statuts modifiés de l'Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique désormais dénommé Institut national de la Statistique et de la Démographie;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 décembre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie, les personnes dont les noms suivent :



- monsieur Moïse Achille HOUSSOU, représentant de la Présidence de la République;
- monsieur **Orou Hermann TAKOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances :
- monsieur **Alastaire Sèna ALINSATO**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale ;
- monsieur **Dossa AGUEMON**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- monsieur **Didier NOUKPO**, représentant de la Direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour le Bénin.

Article 2

Monsieur **Hermann Orou TAKOU** est nommé président du Conseil d'administration de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie est de trois (03) ans, à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-524 du 13 octobre 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat